



Diffusion du documentaire Contrebandes de cigarettes sur Canal +, le 11 octobre à 23h15.

Rubrique : actualités - Date : jeudi 7 octobre 2004

TélécinéObs annonce la diffusion de « Contrebandes de cigarettes, les rouages du système » dans « Lundi investigation », magazine de Canal +, lundi 11 octobre à 23H15. Le journal qui assure « qu'en France près d'une cigarette consommée sur dix serait issue de la contrebande » a mené une enquête « sur les filières clandestines qui alimentent un juteux trafic ». Premier reportage à Barbès où négocient les vendeurs à la sauvette « un trafic de menu fretin aux profits minces ». Soulignant que le premier ressort sur lequel jouent les trafiquants est le différentiel de prix entre pays européens, le journal rapporte que « Lundi investigation » tente aussi de remonter une filière qui mène vers le Monténégro où le paquet vaut moins de 2 euros, un pays pauvre, en proie à la corruption, où de « puissantes vedettes traversent régulièrement l'Adriatique, direction l'Italie avec à fond de cale jusqu'à 200 caisses remplies de cartouches » de cigarettes. Soulignant que cette contrebande « vire au grand banditisme » le magazine évoque la mort de policiers et de douaniers italiens lors d'échanges de tirs pour préciser que quelques 50 millions de cartouches entreraient ainsi chaque année dans l'UE dont le budget s'en trouve grevé. Zoom sur un grand trafiquant qui reçoit l'équipe de Canal + dans la banlieue chic de Bologne. Bien que dans la ligne de mire de la justice italienne, il se dit « honnête grossiste » mais selon la police italienne il n'aurait qu'un seul client installé au Monténégro, avec des cigarettes recevant le tampon des douanes monténégrines. Précisant que le président monténégrin en personne est « soupçonné d'être dans la combine » et que pour sa part la Suisse est accusée de fermer les yeux sur les activités illicites de certains de ses gros clients au nom du sacro saint secret bancaire, l'hebdo signale enfin que « c'est l'industrie du tabac elle-même qui est dans le collimateur de l'UE » qui a porté plainte, « soupçonnant les fabricants d'écouler sciemment leur surproduction sur le marchés illicites ».